

1 Associer les jeunes à la prise de décision institutionnelle pour ce qui les concerne de manière directe et indirecte

- De manière directe : imaginer et inventer les modalités d'une réelle participation des jeunes aux instances de gouvernance.
- De manière indirecte : mettre en œuvre la clause impact jeunesse dont le principe est d'évaluer l'impact pour la jeunesse de chaque nouvelle politique publique.

2 Organiser une coopération territoriale globale et généralisée

Globalement, les territoires liés aux préfetures et à leurs agglomérations sont plutôt positifs dans leur appréciation, avec un taux de satisfaction supérieur à la moyenne des territoires de la région, excepté en ce qui concerne l'accès aux soins, même si la métropole de Tours présente un taux de satisfaction largement supérieur à tous les territoires sur cette problématique.

La satisfaction en termes de qualité de vie est assez largement supérieure sur les zones métropolitaines (territoires de types 2 et 4 suivant le référentiel Reynard et Vialette). Ce constat met en évidence le rôle prépondérant qu'ont à jouer ces collectivités en tant que moteurs territoriaux et des solidarités à mettre en œuvre à ce titre avec les autres territoires régionaux.

3 Conforter le CESER dans son rôle d'acteur privilégié de la démocratie permanente

Dans la continuité de la mise en œuvre des saisines citoyennes, poursuivre la dynamique d'enquête à destination directe des populations, avec notamment l'introduction de questions ouvertes et d'échelle de valeur et un traitement statistique. La mise en évidence de corrélations peut s'avérer tant explicites que surprenantes, mais offrent des perspectives nouvelles dans l'appréciation des dimensions sociétales.

4 Mettre en place des « focus groupes » sur les principales problématiques identifiées pour affiner l'analyse et remédier à certains biais méthodologiques



Décembre 2022

UNE APPROCHE QUALITATIVE DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VAL DE LOIRE POUR SES JEUNESSES

Pourquoi une autosaisine ?

Selon les estimations de population de l'INSEE la population des jeunes de 15 à 30 ans du Centre-Val de Loire n'a cessé de décroître depuis 2006. A l'inverse, la population des plus de 50 ans est en constante augmentation, laissant présager un vieillissement global de la population régionale.

Ces constats, confortés par d'autres, notamment sur la réalité d'une identité régionale, nous ont conduit à nous interroger sur l'attractivité de notre territoire pour la population des 18-30 ans.

Mais comment apprécier la notion d'attractivité ?

Ce questionnement a conduit à la réalisation d'un premier rapport « Attractivité, territoires et bien-être, la qualité de vie interrogée », dont l'objet était notamment de réfléchir à la construction d'une approche nouvelle en termes de méthodologie de travail, tournée davantage vers le ressenti du public que sur une simple analyse de l'offre effective d'un territoire.

Sur ce principe nous nous sommes appuyés sur les travaux d'Amarya SEN (économiste et philosophe indien) qui a construit une analyse non plus sur l'accession directe à un bien ou à un droit, mais sur la capacité à pouvoir le faire, ce qu'il appelle les capacités.

CONTEXTE



Entre 1996 et 2021, les jeunes de 20 à 30 ans ont vu leurs effectifs baisser constamment, de plus de 23 %, passant de 326 535 à 249 663 habitants.

L'étude INSEE « Les jeunes qui ont quitté le Centre-Val de Loire sont plus diplômés, mais pas plus souvent en emploi » de novembre 2022 fait état de mouvements migratoires à ces âges, plus importants que ceux d'autres régions dont le solde est pourtant nettement positif, comme l'Île-de-France ou les Pays de la Loire.

Pour apprécier le territoire régional nous nous sommes appuyés méthodologiquement sur une note INSEE de Reynard et Vialette de 2014 intitulée

« une approche de la qualité de vie dans les territoires », notamment basée sur une typologie de territoires en lien avec leurs potentialités, permettant de lier une notion de ressenti à la réalité de l'offre territoriale. Cette démarche a permis d'identifier 8 types de territoires à l'échelon national dont seuls 6 sont présents à l'échelle régionale.

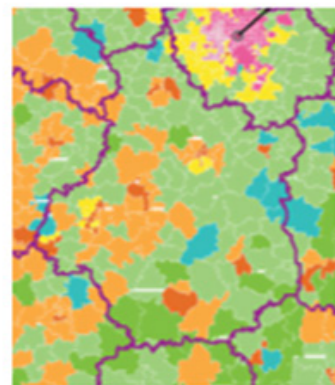
Par ailleurs une enquête à destination des jeunes de 18 à 30 ans résidant en région Centre-Val de Loire a été conduite. Cette enquête a pris la forme d'un questionnaire visant à obtenir des données tant quantitatives que qualitatives en interrogeant directement les jeunes sur la notion de qualité de vie et leur appréciation.

UNE ENQUÊTE

Cette enquête a pris la forme d'un questionnaire composé de 80 questions dans le but d'obtenir des données quantitatives et qualitatives en interrogeant directement les jeunes sur la notion de qualité de vie et leur appréciation. Plusieurs questions visaient à mieux cerner le profil des répondants. Les réponses à ces questions nous permettent ainsi de construire différentes variables, pouvant par la suite être mobilisées dans le traitement statistique, en mesurant notamment leur influence sur les autres réponses du genre, de l'âge, du département, du territoire de vie, de l'origine, de la situation, du diplôme, de la parentalité.

Le questionnaire comprenait par ailleurs des champs induisant des réponses quantitatives et/ou objectives et des questions avec une échelle de notation portant sur :

- Cadre de vie global
- Études et formation
- Emploi et niveau de vie
- Foyer/logement
- Santé, accès aux droits
- Mobilités, environnement
- Vie citoyenne et inclusion
- Temps libres/activités culturelles et sportives
- Appréciation globale de la Région



Rappel des typologies de territoires de vie (Reynard et Vialette) et de la situation en Centre-Val de Loire :

- Type 1: très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés.
- Type 2: plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide, avec des difficultés socio-économiques.
- Type 3: denses et riches, mais présentant d'importantes disparités femmes/hommes.
- Type 4: plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain.
- Type 5: plutôt denses, en situation peu favorable.
- Type 6: bourgs et petites villes en situation intermédiaire
- Type 7: isolés, peu urbanisés, hors influence des grands pôles.
- Type 8: autour de villes moyennes, offrant emplois et conditions de vie plutôt favorables.

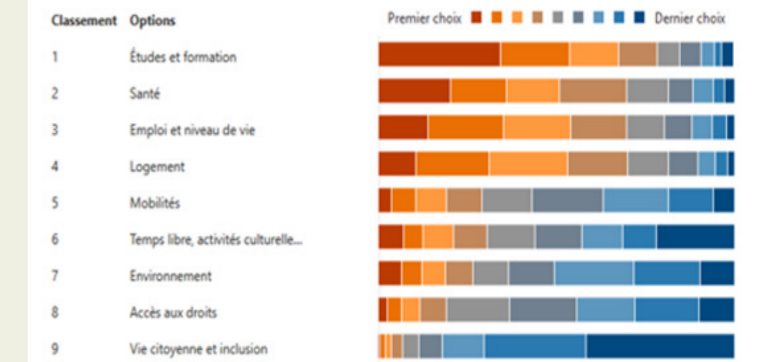
Remarque: la Région Centre-Val de Loire ne compte aucun territoire de type 1 et 3.

Le questionnaire a été ainsi disponible en ligne du 10 mars 2022 au 10 avril 2022. Au total, 2006 réponses ont été recueillies et ont fait l'objet d'un traitement statistique.

La question des publics touchés peut constituer le biais majeur de cette démarche, même si une vigilance accrue a été portée à cette problématique durant la période de sondage.



Question 80 : Classez les thématiques suivantes liées à la qualité de vie sur votre territoire selon vos préoccupations et vos préférences (de la plus importante à la moins importante)



A partir des variables identifiées et présentées précédemment, plusieurs tris croisés ont été effectués. Ils permettent de mettre en relation les variables potentiellement explicatives (genre, âge, département, etc...) avec les autres réponses, et notamment les échelles d'appréciation.

Ce traitement statistique a été effectué à l'aide du logiciel R Studio. Il est important de signaler que cette analyse statistique représente une démarche inédite pour le CESER Centre-Val de Loire. De ce fait, elle a dû s'adapter aux compétences et aux outils disponibles. Ce traitement statistique est donc certainement perfectible (ne serait-ce qu'avec un redressement de l'échantillon), mais permet néanmoins une analyse plus fine et détaillée des résultats obtenus.

CHAMPS THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Les questions des mobilités et de leur corolaire le logement (ou inversement) sont structurantes en région Centre-Val de Loire, étant donné la taille du territoire et sa densité de population hétérogène. Elles conditionnent l'accès à des facteurs d'amélioration de la qualité de vie et méritent une attention toute particulière.

Le développement de l'intermodalité et son accessibilité économique doit aussi faire partie des priorités, notamment via le rôle de chef de file octroyé aux Régions sur les politiques jeunesse. L'enjeu d'une gratuité pour les jeunes est prépondérant, à commencer pour les territoires ruraux qui constituent une grande partie de la région Centre-Val de Loire.

L'absence d'offre de soins est problématique et apparaît anxiogène pour les répondants à l'enquête. Cette dimension est d'autant plus importante qu'elle a été renforcée par la crise sanitaire, l'isolement qui en découlé et a mis en évidence des problématiques d'accès aux soins et de prises en charges des troubles psychiques.

Enfin, un paradoxe est lié à la question d'accès aux droits. Malgré un sentiment d'insatisfaction exprimé, cette thématique semble figurer parmi les moindres préoccupations des jeunes, ce qui soulève la cruciale question de l'information et de l'accompagnement des bénéficiaires potentiels.